

CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSIONS

---

- Commission des Affaires Générales

OBJET

---

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL DU DEPARTEMENT POUR 2017

RAPPORT

---

Le Compte Administratif 2017 est le Compte de la transformation réussie du CA 2016, vers une ambition, grâce à des efforts permettant le constat de résultats.

Pour rappel, le contexte de l'équilibre du Budget Primitif 2017 repose sur la **bonne gestion** 2016 et a permis la reprise d'un excédent de 19 M€, excédent ayant permis à son tour de faire un virement de section de plus de 17 M€, **limitant par là même le recours à l'emprunt**.

Ainsi, on constate un excédent cumulé à la clôture de l'exercice 2017 de 25 M€.

Au final, le Département a pu réaliser un montant de plus de 39 M€ de dépenses d'équipement en concrétisant un désendettement significatif proche de -12 M€.

A l'instar de 2016, la poursuite en 2017 des efforts de gestion dans tous les domaines se résume parfaitement dans le taux d'épargne brute qui avoisine 16% (45 M€ en valeur) contre 14% en 2016 (40,3 M€), sans augmentation du taux de la Taxe Foncière conformément aux engagements du programme de la mandature.

L'exercice 2017 est par ailleurs **atypique** puisqu'étant une année de transition dans le **transfert de la compétence Transport** effective au 1<sup>er</sup> septembre 2017. Le budget des transports, en année pleine de l'ordre de 20 M€, a ainsi été voté pour la dernière fois (hormis le transport des personnes handicapées qui demeure une compétence départementale).

Enfin, 2017 a été la **4<sup>ème</sup> année de contribution des collectivités locales au redressement des comptes publics**, tout du moins sous la forme d'une ponction sur la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et ainsi un prélèvement supplémentaire de -3,8 M€, soit au global une perte sèche cumulée de -12,8 M€ sur la période 2014 - 2017, qui se répétera désormais chaque année.

## 1) Éléments de contexte économique

Brièvement, l'année 2017 se caractérise dans les principaux agrégats macroéconomiques :

- reprise de la croissance qui devrait atteindre + 2% dans les dernières évaluations de l'INSEE ;
- hausse de l'inflation aux alentours de 1% en rythme annuel (source INSEE), inflation encore portée par le prix des matières premières, et donc en deçà de l'objectif 2% de la Banque Centrale Européenne (BCE) ;
- le taux de chômage recule de - 0,3% au niveau national sur la base du 3<sup>ème</sup> trimestre 2017 (dernier trimestre publié par l'INSEE) et il est encore difficile de parler d'inversion de la courbe. En Corrèze, l'indicateur de l'emploi au 3<sup>ème</sup> trimestre s'établit à - 0,1% ;
- il est encore moins possible de parler de l'inversion de la courbe de la dette publique (97% du Produit Intérieur Brut) ;

En cette fin d'année 2017, les principaux observateurs de l'économie ont noté que, pour autant, l'essentiel des "voyants" a tourné au "vert".

- les marchés financiers ont évolué de manière cohérente avec le bilan économique 2017. Si 2017 a encore permis d'emprunter à taux fixe proche de 1,50% (taux de marché plancher adossés à une baisse des marges), on perçoit une tension sur les taux longs en fin d'année, certes légère et volatile, alors que la Banque Centrale américaine a déjà procédé à 5 augmentations depuis fin 2015 de son taux directeur, dont 3 successives en 2017, ce qui n'était pas intervenu depuis la crise financière de 2008.

La BCE a décidé de diviser par 2 ses rachats de dette soit 30 milliards par mois au dernier trimestre au lieu de 60 auparavant et cette mesure "artificielle" devrait prendre fin en septembre 2018. Pour autant, son Président a réaffirmé qu'il n'est pas question pour l'instant de relever le principal taux directeur qualifié de second levier dans l'arsenal de crise.

### Lois et règlements

Les éléments réglementaires et législatifs marquants en 2017 peuvent être résumés ainsi :

- mise en application de la loi NOTRe pour les transports scolaires et de voyageurs, notamment dans sa partie transfert de ressources des Départements vers les nouvelles Régions, via une diminution de plus de la moitié du produit de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), impôt direct versé par les entreprises depuis 2011 en prenant le relais de l'ex Taxe Professionnelle - cette recette dynamique aurait procuré en moyenne au Conseil Départemental 0,6 M€ de plus chaque année - ;
- entrée en vigueur de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels qui intervient dans le calcul du produit de la Taxe Foncière : les conséquences en plus ou en moins en termes de produit pour la collectivité sont lissées sur 10 ans, la dernière révision remontant au début des années 1970 ;
- mise en œuvre de l'arrêté de février 2016 concernant l'énergie réservée, en particulier passage du tarif réglementé au tarif concurrentiel appliqué aux quantités et générateur d'une diminution de la recette (le second volet réglementaire interviendra en 2018 suite à un

nouveau conventionnement avec EDF puis SCHEM, société fournissant de l'électricité pour le compte d'ENGIE ex GDF Suez) ;

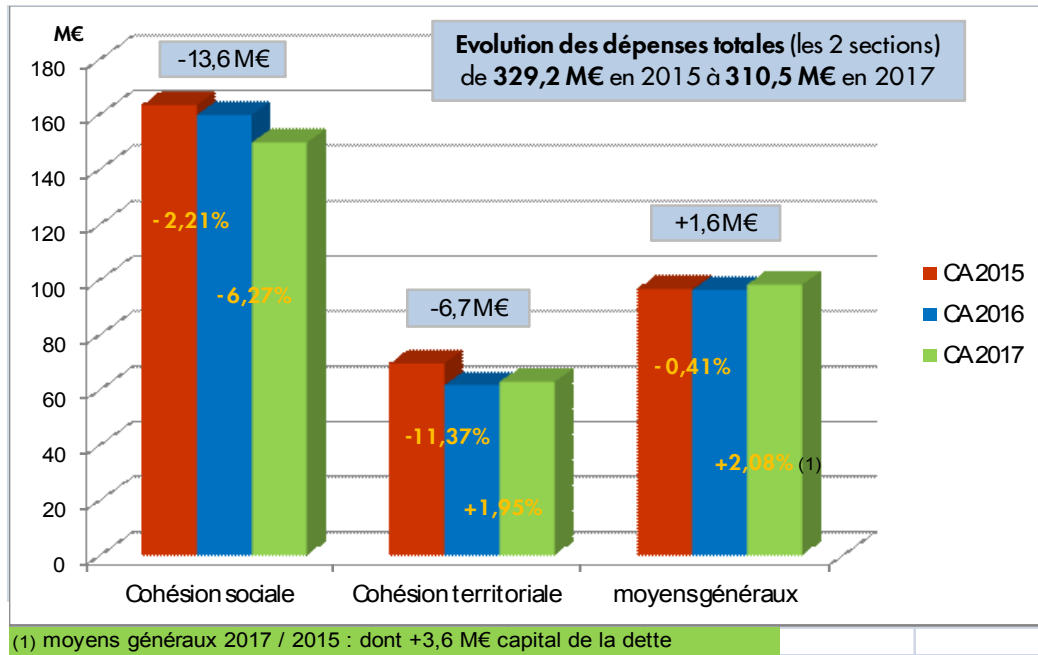
- 4<sup>ème</sup> année de ponction sur la DGF mais également élargissement de l'enveloppe d'ajustement de l'État à la Dotation de Compensation de la Taxe Professionnelle (DCRTP), dotation pourtant réputée figée à sa valeur d'origine en 2011 (réforme TP) ;
- en Loi de Finances Initiale (LFI) 2017 est intervenue la modification du 3<sup>ème</sup> critère répartissant le Fonds de Mobilisation Départemental pour l'Insertion (FMDI) et la création du Fonds d'Appui des Politiques d'Insertion (FAPI) ;
- enfin, une nouvelle hausse du taux de concours de la Dotation Globale d'Équipement (DGE) rurale porté à 29,30%.

## 2) Principales caractéristiques du Compte Administratif 2017

- les dépenses de fonctionnement ont été réalisées à partir d'un montant voté en dessous des 250 M€ ;
- les recettes de fonctionnement ont diminué de -10 M€ par transfert de plus de la moitié de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) au profit de la Région ;
- un désendettement prévisionnel devenu effectif de -11,8 M€ permettant près de 40 M€ d'investissements.

<b>Budget global</b> (mouvements réels)	BP 2017	DM1	Total voté	Total réalisé	% réalisé par rapport au voté
Dépenses	<b>322,7 M€</b>	<b>1,1 M€</b>	<b>323,8 M€</b>	<b>310,5 M€</b>	<b>95,9%</b>
Recettes	<b>303,6 M€</b>	<b>1,1 M€</b>	<b>304,7 M€</b>	<b>316,7 M€</b>	<b>103,9%</b>
(reprise résultat)	19,1 M€		19,1 M€		
<b>Recettes totales</b>	<b>322,7 M€</b>		<b>323,8 M€</b>		

Les économies réalisées sur 2 exercices sont présentées à l'aide de l'histogramme ci-dessous, selon un découpage par pôle :



## SOMMAIRE

	PAGE
INTRODUCTION _____	1
1 <sup>ERE</sup> PARTIE : LA SECTION DE FONCTIONNEMENT _____	6
I. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : LA POURSUITE DES EFFORTS DE GESTION _	6
1 - Une année de transition pour les transports scolaires et de voyageurs _____	7
2 - L'extinction progressive des engagements antérieurs à la loi NOTRe en matière économique : -1,5 M€ comparé à 2016 _____	7
3 - L'action sociale maîtrisée en 2017 _____	8
4 - Les charges financières sont encore une fois en baisse en 2017 : - 0,8 M€ _____	10
5 - Le poste des dépenses imprévues utilisé à la marge et moins qu'en 2016 _____	11
6 - Des réalisations en hausse globale de +1,9 M€ sur les autres actions mais 2,5 M€ de crédits non utilisés _____	11
II. DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT EXCEPTIONNELLES PERMETTENT D'ATTENUER LA 4 <sup>EME</sup> ET DERNIERE PONCTION SUR LA DGF ET AUTRES DOTATIONS _____	13
1 - Une année de transition également en recettes pour la compétence Transport _	13
2 - Les dotations de l'État diminuent globalement de plus de 5 M€ _____	14
3 - La performance des Droits de Mutation (DMTO) : +2,2 M€ comparé à 2016 _	15
4 - Les recettes attachées à l'action sociale : +1,4 M€ _____	16
5 - Tous les autres produits contribuent à la bonne réalisation de nos recettes de fonctionnement : + 2 M€ _____	17
2 <sup>EME</sup> PARTIE : LA SECTION D'INVESTISSEMENT _____	19
I. UN TRES BON NIVEAU DE DESENDETTEMENT : -1 1,8 M€ _____	19
1 - Le remboursement du capital à un rythme soutenu et tenable : 31,3 M€ _____	19
2 - L'autofinancement permet un moindre recours à l'emprunt : 19,5 M€ _____	19
3 - La diminution de l'encours contribue à l'amélioration du ratio de désendettement 20	20

II.	LES DEPENSES D'ÉQUIPEMENT : 39,3 M€ _____	20
	▶ LES INVESTISSEMENTS PATRIMONIAUX : 20,8 M€ _____	20
	1 - Les dépenses pour le réseau routier départemental en hausse de plus de 16 % _	21
	2 - Les investissements dans les collèges et en faveur de l'environnement en hausse _	21
	3 - Les autres dépenses patrimoniales _____	22
	▶ LES SUBVENTIONS AU SECTEUR COMMUNAL ET AUX TIERS PRIVÉS : 18,5 M€ _____	22
	1 - Une priorité : l'aide aux Communes _____	22
	2 - Les subventions aux EHPAD et au logement en forte hausse _____	23
	3 - Les autres types d'intervention _____	23
III.	LES RECETTES PROPRES D'INVESTISSEMENT (hors emprunt) _____	23
	1 - La reprise des 3M€ d'avance en compte courant d'associés Corrèze Équipement	24
	2 - Le dynamisme de la DGE et le FCTVA _____	24
	3 - La dotation d'Équipement des Collèges, les subventions spécifiques et cessions _	24

3 <sup>EME</sup> PARTIE : ANALYSE BUDGETAIRE ET FINANCIERE _____	25
I. LE RESULTAT DE CLOTURE ET LA CHAINE DE L'ÉPARGNE _____	25
1 - Le résultat de clôture _____	25
2 - Incidence de la suppression des 2 Budgets Annexes sur la reprise des résultats au Budget Primitif principal 2018 _____	26
3 - Les soldes de gestion et principaux ratios _____	27
II. L'ENDETTEMENT _____	28
1 - Une diminution de -20 M€ depuis 2014 dont -16,6 M€ sur 2016 et 2017 ____	28
2 - Les caractéristiques de l'encours de dette toujours favorables à la poursuite du désendettement _____	28
3 - La capacité d'autofinancement doit pérenniser une emprunt plafonné à 25 M€ _	29
III. COMPARATIF AVEC DES DEPARTEMENTS PROCHES GEOGRAPHIQUEMENT OU FINANCIEREMENT _____	29
1 - Les critères de comparaison choisis _____	29
2 - Les Départements de Nouvelle Aquitaine _____	29
3 - Les Départements de moins de 250 000 habitants _____	32
CONCLUSION _____	33

## 1<sup>ère</sup> PARTIE : LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement, après 5 années consécutives de quasi stabilisation dans une fourchette [255 ; 258 M€] soit de 2011 à 2015, ont connu, rappelons le, une première véritable baisse en 2016 de -3% ou - 7,7 M€ en valeur.

L'exercice 2016 avait ainsi constaté les fruits du dispositif d'effort de gestion mis en place fin 2015 dans tous les domaines de dépense.

Le Compte Administratif 2017 prolonge cet effort qualifié d'indispensable en conclusion du rapport présenté dans le cadre des résultats 2016.

L'année 2017 est un peu particulière dans la mesure où s'est effectué au 1<sup>er</sup> septembre le transfert à la Région de la compétence transports, scolaires et de voyageurs, mais hors transport des personnes handicapées restant dans le champ d'action des Départements.

Cette particularité se retrouve dans l'analyse de la gestion puisque 2017 a été la dernière année de budgétisation, budgétisation partielle qui a pris fin le 31 août selon la convention Région Département qui a permis une seule date de transfert pour les 2 types de transport concernés.

Ce transfert de compétence, initié par la loi NOTRe, force à reconnaître un caractère transitoire au Compte 2017, que ce soit en dépenses ou en recettes de fonctionnement.

Dès lors, et comme le montre ci-après le tableau des dépenses réelles de fonctionnement sur 7 exercices, le prolongement des efforts de gestion en 2017 se traduit par une baisse effective de -1,60% ou - 4 M€ par rapport à 2016. En 2 ans, lesdites dépenses présentent une diminution cumulée de - 4,58% c'est-à-dire 11,7 M€ d'économies.

Il n'en demeure pas moins vrai que la nouvelle masse de référence constituée par ces dépenses s'établit à 240 M€ contre 258 M€ 2 ans auparavant.

DEPENSES RELLES DE FONCTIONNEMENT DE 2011 A 2017 (M€)							
CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	DF 2017 hors transfert	CA 2017
255,3	255,7	257,8	257,1	258,2	250,5	246,5	239,9
<b>évolution</b>	0,4 0,16%	2,1 0,82%	-0,7 -0,27%	1,1 0,43%	-7,7 -2,98%	-4,0 <b>-1,60%</b>	-10,6 <b>-4,23%</b>

En annualisant la dépense transports sur la base des 20 M€ mandatés en 2016, les dépenses de fonctionnement auraient été de l'ordre de 246,5 M€ comparé à 250,5 M€, le chiffre effectif soumis à votre approbation étant de 239,9 M€.

### I - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : LA POURSUITE DES EFFORTS DE GESTION

Le total des dépenses de fonctionnement au CA 2017 s'élevant donc à 239,9 M€, c'est une baisse de -10,6 M€ qu'il convient d'expliquer, - 6,6 M€ relevant du chapitre des transports et -4,0 M€ à valoir sur le réalisé hors transports.

## 1 - Une année de transition pour les transports scolaires et de voyageurs

De manière factuelle, en rapprochant les Comptes 2016 et 2017 au niveau du chapitre budgétaire 938 des transports on obtient une différence non mandatée de -6,690 M€, transport des personnes handicapées compris (20,324 - 13,634).

Sur 13,634 M€ réalisés en 2017, le transport des personnes handicapées correspond à 2,025 M€.

La CLECRT (Commission Locale chargée de l'Évaluation des Charges et Ressources Transférées) avait arrêté en séance du 16 décembre 2016 le montant prévisionnel des charges nettes à transférer à 18,386 M€ sur la base du CA 2015.

Lors de sa séance du 20 décembre 2017, la clause de revoyure initialement prévue intégrant les données du CA 2016 a été entérinée ramenant les charges nettes à 17,508 M€, ceci à partir du constat d'une baisse des dépenses engagées depuis l'exercice 2014 en matière de transport.

En seuls termes de dépenses, l'écart constaté sur le transfert de la compétence transport, charges de personnel prises en compte, ressort dans le tableau suivant :

Dépenses en M€	rappel CA 2016	CA 2017	écart / transfert
Dépenses Transports hors personnes handicapées	17,508	11,609	-5,899
Dépenses Transports personnes handicapées		2,025	
<b>TOTAL CA 2017 chapitre 938</b>		<b>13,634</b>	

L'aspect recettes sera évoqué dans les pages suivantes en intégrant la quote-part de CVAE transférée pour totalité à la Région au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et le mécanisme de remboursement au Département qui en a découlé pour cette année de transition.

## 2 - L'extinction progressive des engagements antérieurs à la loi NOTRe en matière économique : -1,5 M€ comparé à 2016

Le chapitre budgétaire dédié au développement économique permet de constater une dépense moindre de plus de 1,5 M€ en comparatif 2017 - 2016 :

en M€	CA 2016	Voté 2017	CA 2017	CA 2017 / CA 2016
Développement (chapitre 939)	4,084	2,551	2,550	-1,534

Avant la loi NOTRe, la dépense annuelle en fonctionnement dépassait les 5 M€ (5,3 M€ en 2015). Le CA 2017 traduit un mandaté ramené à 2,550 M€, dans la logique d'un profil d'extinction des engagements pris avant le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Cette diminution tient notamment à l'organisation de la sortie du Conseil Départemental des structures syndicales à vocation économique, sortie qui avait conduit à minorer l'inscription budgétaire au BP 2017.

Les participations qui ont été versées à ces organismes de regroupement s'élèvent ainsi à 0,965 M€ contre 1,698 M€ en 2016.



Nous vous rappelons ici que le SYMA Portes de Corrèze et celui du Pays de Tulle ont été dissous le 31 décembre 2017.

Pour ce qui est du tourisme, les crédits réalisés en 2017 restent sensiblement dans le même ordre de grandeur, soit plus de 1,5 M€ (précisément 1,505 M€ contre 1,544 M€ en 2016).

La loi NOTRe en a fait une compétence partagée entre les différents niveaux de collectivités territoriales et, comme vous le savez, la mandature 2015-2021 fait du tourisme un des leviers de l'économie corrézienne.

### 3 - L'action sociale maîtrisée en 2017

Dans le respect des obligations légales du Département et de la cohésion sociale qui sont sa compétence et son ambition majeure, notre collectivité a su faire, pour le 2<sup>ème</sup> exercice consécutif, une économie.

Toutefois, il convient de souligner que l'exercice 2016 comprenait 2,4M€ de consignation pour le rSa alors que la consignation pour le rSa sur l'année 2017 ne représente que 0,810 M€.

Au global en 2017, le Conseil Départemental de la Corrèze a consacré 128,2 M€ à l'action sociale, soit un ratio de 53,4% des dépenses de fonctionnement parfaitement dans la norme.

Les différents types d'aides permettent de répartir cette somme selon le tableau ci-après, lequel tableau met en vis-à-vis les données du CA 2017 avec celles du CA 2016 :

LES DEPENSES D'ACTION SOCIALE ( M€ )			CA 2016	Voté 2017	CA 2017	CA 2017 / CA 2016
Personnes âgées	hors APA		16,188	16,076	15,890	-0,298
	APA		30,906	31,500	29,584	-1,322
			<b>47,094</b>	<b>47,576</b>	<b>45,474</b>	<b>-1,620</b>
Personnes handicapées	hors PCH		37,594	37,960	37,955	0,361
	PCH		6,094	6,063	6,063	-0,031
			<b>43,688</b>	<b>44,023</b>	<b>44,018</b>	<b>0,330</b>
Famille et enfance	assistants fam.		7,931	8,250	8,202	0,271
	enfance		9,791	9,535	9,316	-0,475
			<b>17,722</b>	<b>17,785</b>	<b>17,518</b>	<b>-0,204</b>
Insertion *			<b>20,881</b>	<b>19,440</b>	<b>19,040</b>	<b>-1,841</b>
Insertion avec dépense effective CAF et MSA			<b>19,564</b>		<b>18,903</b>	<b>-0,661</b>
Social - autres	prévention m. soc		0,498	0,520	0,481	-0,017
	autres interventions		1,873	2,126	1,648	-0,225
			<b>2,371</b>	<b>2,646</b>	<b>2,129</b>	<b>-0,242</b>
<b>TOTAL</b>			<b>131,756</b>	<b>131,470</b>	<b>128,179</b>	<b>-3,577</b>
* l'exercice 2016 comporte 2,427 M€ consignés à la CDC dont 1,317 M€ concernant 2015						
* 0,810 M€ ont été consignés en 2017 dont 0,673 M€ au titre de 2017 et 0,137 M€ d'appels de régularisation reçus portant sur 2015 et 2016						

- Seule l'aide aux personnes handicapées ressort en augmentation de près de +1,00%, précisément la dépense hors Prestation de Compensation du Handicap (PCH), hausse lisible au niveau des frais de séjour en établissements qui totalisent 36,057 M€ (+0,526 M€).

L'action en faveur des personnes handicapées présente en général une légère évolution annuelle, en notant toutefois que la PCH semble connaître désormais un rythme de croisière aux alentours de 6,1 M€, après avoir connu depuis sa création en 2006 une constante évolution l'ayant conduit d'un coût inférieur à 2 M€ à l'origine jusqu'à un maximum atteint à ce jour en 2015 à hauteur de 6,4 M€.

La PCH a pris progressivement le relais de l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP) qui s'éteint au fil des ans avec une dépense 2017 de 1,1 M€.

Vous pourrez enfin visualiser dans le graphique concluant ce point 3 réservé à l'action sociale que le budget Personnes Handicapées (44,0 M€) a pratiquement rejoint celui des Personnes Âgées (45,5 M€).

A contrario, on note un recul sur le volet des personnes âgées et du rSa.

- S'agissant des personnes âgées l'essentiel de la baisse porte sur l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA : -1,322 M€) en prolongement du constat effectué au Compte 2016 soit - 4,952 M€, mais de manière plus atténuée. C'est, d'une part, la traduction du contrôle d'effectivité mis en place, et de moindres demandes d'autre part.
- En matière de **dépenses dédiées au rSa**, la baisse s'établit de CA à CA au montant de -1,841 M€ (- 8,82%). Ce chiffre trouvera sa pleine signification dans la partie du présent rapport relative aux résultats et à l'épargne.

Compte tenu de la procédure de consignation des sommes dépassant le reste à charge 2014 de 5,3 M€, il convient de rapprocher la dépense effective effectuée par la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) et la MSA (Mutualité Sociale Agricole). De la sorte, la baisse réelle est de - 0,661 M€ (-3,38%) à partir d'une dépense ramenée à 18,903 M€.

A cet endroit, c'est la traduction des efforts entrepris par la mandature pour favoriser directement l'emploi ou créer un dispositif d'aide à l'emploi en direction des jeunes en particulier. A -1,0 M€ en 2 ans correspond une diminution du nombre d'allocataires du Revenu de Solidarité Active (rSa) de -1 203 (décembre 2015 : 7 526 contre 6 323 en septembre 2017 [dernière donnée 2017 connue] ).

Cette appréciation concernant le rSa n'est pas un fait uniquement corrézien. Une amélioration est à noter dans d'autres départements avec cependant des disparités et des causes variables.

D'après l'enquête de l'Assemblée des Départements de France (ADF) **portant sur les seules dépenses d'allocation rSa** en 2017, sur un échantillon de 76 départements on observe une légère augmentation de +0,1% contre +3,5% en 2016.

Précisons que, pour la Corrèze, les seules dépenses d'allocation ont baissé de -2,61% soit 17,553 M€ en 2017 contre 18,023 M€ en 2016 (-0,470 M€).

Sur les 76 départements :

◇ 25 ont connu une baisse dont

. 14 moins de 1%

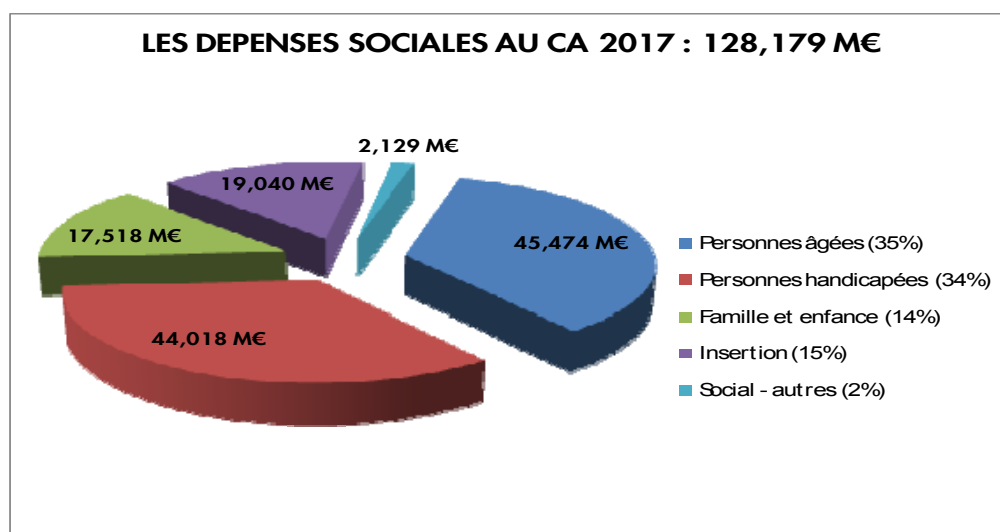
. 11 supérieure à 1% (maximale -6%)

◇ 33 ont connu une évolution contenue [0% ; 2%]

◇ 18 ont connu une évolution supérieure à 2% (maximale +5,6%)

- Dans une moindre mesure l'action pour la famille et l'enfance connaît également une baisse du montant dépensé (-0,204 M€), lequel poste évolue en fonction du nombre de placements d'enfants, du nombre d'assistants familiaux et des mesures nouvelles quant à leur rémunération, malgré la hausse des MNA (Mineurs Non Accompagnés) pour plus de 518 000 €. Pour mémoire ce même poste augmentait en 2016 de +0,823 M€.

- En dernier lieu, les autres interventions sociales connaissent la quasi stabilité pour la prévention médicosociale (-0,017 M€) et une diminution de -0,225 M€ pour les autres interventions, en particulier un effort de gestion sur les prestations de services (-0,1 M€) et pas de mandatement au titre des contrats d'avenir (-0,1 M€).



#### 4 - Les charges financières sont encore une fois en baisse en 2017 : -0,8 M€

Les charges financières sont en baisse régulière et très significative depuis l'exercice 2014, alors que l'effet désendettement commence à porter mécaniquement et véritablement ses fruits qu'à partir de 2017, suite à la réduction de -4,8 M€ sur l'encours intervenue en 2016.

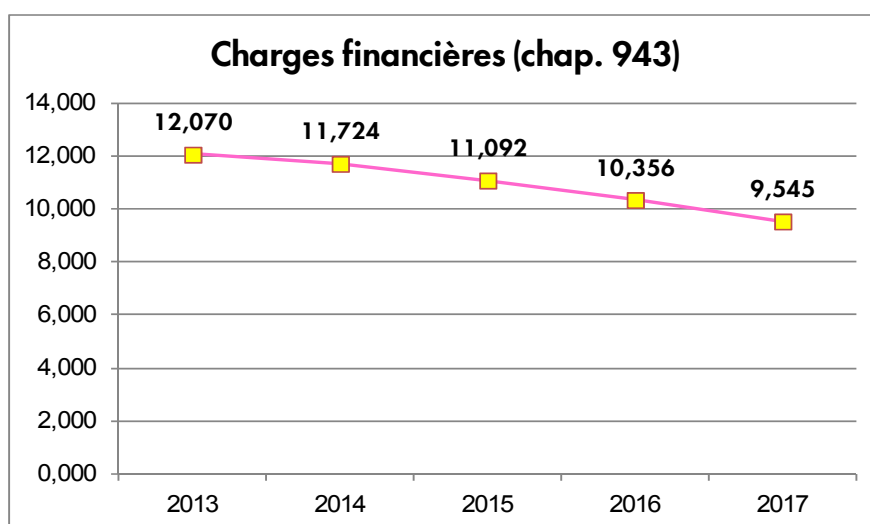
M€	2013	2014	2015	2016	2017
Charges financières (chap. 943)	12,070	11,724	11,092	10,356	9,545
Evolution	-0,079	-0,346	-0,632	-0,736	-0,811
évolution cumulée					-2,525
<i>pour mémoire : encours de dette au 01/01/N</i>	363,709	363,716	360,352	360,299	355,545

Comme vous pouvez le constater, l'évolution cumulée des frais financiers sur la période 2014-2017 atteint -2,525 M€ fin 2017.

C'est le résultat à la fois :

- de la baisse historique des taux variables à compter de 2014 qui ne font quasiment plus porter intérêts depuis 2015 sur plusieurs lignes d'emprunt,
- de la diminution tout autant historique des taux fixes adossés à des marges régulièrement baissières, ce qui a conduit depuis 2015 à emprunter uniquement sur ces taux longs qui ressortent en moyenne à 1,50 % [2015 - 2017] et à renouveler par là-même, 72 M€ d'emprunt à un ancien taux moyen de l'ordre de 4% qui s'éteint avec le temps par de la dette jeune à 1,50 %.

La représentation graphique, ci-dessous, des charges financières confirme avec éloquence l'évolution du coût de la dette dont l'analyse sera complétée dans la 3<sup>ème</sup> partie du rapport.



### 5 - Le poste des dépenses imprévues utilisé à la marge et moins qu'en 2016

Les crédits votés au BP 2017 au chapitre des dépenses imprévues s'élevaient à 2,250 M€. Au final, seulement 59 267 € ont été déployés dans les chapitres fonctionnels pour mandater les admissions en non-valeur de l'exercice. Ce poste abonde mécaniquement l'épargne de près de 2,2 M€.

Pour mémoire au CA 2016, sur une enveloppe de 2,467 M€, 0,813 M€ ont été utilisés, laissant de la sorte 1,654 M€ pour contribuer à l'épargne soit 0,5 M€ de moins qu'en 2017.

### 6 - Des réalisations en hausse globale de +1,9 M€ sur les autres actions mais 2,5 M€ de crédits non utilisés

Les dépenses de fonctionnement en hausse en 2017 concernent plusieurs secteurs d'intervention.

en M€	CA 2016	Voté 2017	CA 2017	CA 2017 / CA 2016
Aménagement et environnement	0,945	2,240	1,733	0,788
Charges de personnel (compte 64)	49,436	50,158	50,024	0,588
			<b>Hausse Totale</b>	<b>1,376</b>

Avec la suppression par la loi de la compétence économie, les crédits octroyés en 2017 à l'aménagement et au développement rural (chapitre 937) sont mécaniquement multipliés par 2 du fait d'un transfert en provenance du chapitre 939 dédié jusque là à l'économie.

Le Conseil Départemental poursuit ici son action pour accroître l'attractivité des territoires ruraux en apportant son soutien notamment à divers actions en faveur de la promotion des territoires (évènementiel, comices agricoles, ...), le soutien aux chambres consulaires, et différentes actions en faveur du milieu naturel.

En ce qui concerne les charges de personnel, hors assistants familiaux comptabilisés à l'enfance et la famille, elles connaissent une évolution de + 0,588 M€ liée à l'édiction de nouvelles normes qui sont constituées notamment par :

- la hausse pluriannuelle des cotisations retraites depuis 2012,
- la réforme des grilles indiciaires dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR),
- le transfert "points/primes" qui induit une augmentation des cotisations patronales,
- enfin le dégel du point d'indice de 1,2 % pour moitié sur 2016 et l'autre moitié sur 2017 en février.

Cette augmentation identifiée et estimée au BP 2017 à + 800 000 € a été anticipée et contenue par des efforts de gestion au sein des Ressources Humaines tout au long de l'exercice budgétaire.

- Les hausses sur les autres fonctions budgétaires, soit un peu plus de 500 000 €, concernent principalement la voirie et la vie sociale en contribuant elles aussi à la cohésion du territoire corrézien.

Pour conclure sur les dépenses de fonctionnement, il est à noter le caractère prudentiel de nos prévisions qui a permis de ne pas utiliser 2,5 M€ de crédits affectés, en améliorant l'autofinancement dégagé sur l'exercice 2017.

en M€	CA 2016	Voté 2017	CA 2017	CA 2017 / CA 2016	CA 2017 / Voté 2017
Services généraux	6,961	7,548	7,154	<b>0,193</b>	-0,394
Sécurité	10,070	10,543	10,068	-0,002	-0,475
Enseignement	4,678	4,972	4,681	0,003	-0,291
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	4,638	5,161	4,741	<b>0,103</b>	-0,420
Réseaux et infrastructures	6,016	6,515	6,191	<b>0,175</b>	-0,324
Aménagement et environnement	0,945	2,240	1,733	<b>0,788</b>	-0,507
Charges de personnel (compte 64)	49,436	50,158	50,024	<b>0,588</b>	-0,134
			<b>Total crédits en hausse et crédits non utilisés</b>	<b>1,848</b>	<b>-2,545</b>
			<b>dont autres fonctions</b>	<b>0,471</b>	

## II - DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT EXCEPTIONNELLES PERMETTENT D'ATTENUER LA 4<sup>ème</sup> ET DERNIERE PONCTION SUR LA DGF ET AUTRES DOTATIONS

Les recettes réelles de fonctionnement totalisent 285,5 M€, somme à laquelle correspond un taux de réalisation exceptionnel de 103,24 %. Ce montant est certes en dessous du seuil des 290 M€ dépassé ces dernières années, mais la réponse la plus immédiate se trouve dans le produit de la CVAE qui, avec le transfert Transports à la Région, diminue de plus de 11,2 M€.

Pour autant, ce taux de réalisation reste à attribuer à des facteurs multiples.

### 1 - Une année de transition également en recettes pour la compétence transport

En termes de recettes, le transfert Transports à la Région est également complexe à présenter sur l'exercice 2017.

Hormis l'aspect le plus important concernant la CVAE, dont la part Département a été ramenée d'emblée de 48,5 % à 23,5 % du produit global collecté par l'État, un mécanisme temporaire de remboursement par la Région a été mis en place par convention. Ce mécanisme répond à la prise en charge de la dépense sur le budget du Département jusqu'au 31 août 2017 pour les 2 types de transport concernés par le transfert.

Nous vous proposons un résumé sous forme de tableau, en rapprochant in fine l'aspect dépenses évoqué précédemment.

Recettes en M€	rappel CA 2016	CA 2017	écart
CVAE part Département : de 48,5% à 23,5%	22,150	10,903	-11,247
Remboursement Région Transports scolaires du 01/01/2017 au 31/08/2017		3,034	3,034
Remboursement Région Transports inter urbain du 01/01/2017 au 31/08/2017		1,255	1,255
TOTAL	22,150	15,192	-6,958
<b>Rappel Dépenses en M€</b>			
Dépenses Transports hors personnes handicapées	17,508	11,609	-5,899

Le remboursement par la Région s'élève au total à 4,289 M€ en ramenant la perte de recette CVAE à -7,0 M€.

Au regard de la dépense "transfert Transport" sur 8 mois, ce sont 5,9 M€ qui n'ont pas été mandatés en 2017 à comparaison de 2016, dernière année de pleine compétence. Au final le Département se retrouve avec une perte nette de -1,1 M€ en 2017, année de transition pour la compétence Transport transférée.

Nous vous précisons ici, qu'à partir de 2018, la comparaison s'effectue entre la dépense annualisée transférée en valeur CA 2016 et la perte de plus de la moitié du produit de la

CVAE. Les montants définitifs ont été arrêtés par la Commission locale d'évaluation (CLECRT) fin 2017.

Le reste à charge pour la Région Nouvelle Aquitaine qui lui sera versé par le Département de la Corrèze est proposé au vote du Budget Primitif 2018 à hauteur de 6,1 M€.

## 2 - Les dotations de l'État diminuent globalement de plus de 5 M€

Le prélèvement sur la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) au titre du redressement des comptes publics, soit -3,8 M€ supplémentaires en 2017 pour la 4<sup>ème</sup> et dernière année, n'explique pas la totalité du désengagement de l'État.

Dotations de l'État en M€	CA 2016	CA 2017	écart 2017 / 2016
<b>Dotation Globale de Fonctionnement</b>	58,322	54,300	<b>-4,022</b>
dont			
Dotation forfaitaire	26,531	22,543	-3,988
Dotation de péréquation (DFM)	12,671	12,867	0,196
Dotation de compensation	19,120	18,890	-0,230
<b>FCTVA</b>	0,000	0,088	0,088
<b>Dotation Générale de Décentralisation</b>	2,511	2,511	0,000
<b>DCRTP (dotation de compensation exTP)</b>	7,569	6,769	<b>-0,800</b>
<b>Compensation exonérations de CVAE</b>	0,007	0,002	-0,005
<b>Compensation exonérations de TFBâti</b>	0,211	0,081	<b>-0,130</b>
<b>Compens. exonér. autres taxes directes</b>	2,606	2,330	<b>-0,276</b>
<b>TOTAL</b>	<b>71,226</b>	<b>66,081</b>	<b>-5,145</b>

La DGF diminue en réalité de -4,022 M€ puisque s'ajoutent à la ponction annuelle, et ceci depuis 2015, l'écèlement de la dotation forfaitaire (-0,273 M€) et la part dynamique de la population qui joue favorablement en 2017 (+ 53 740 €).

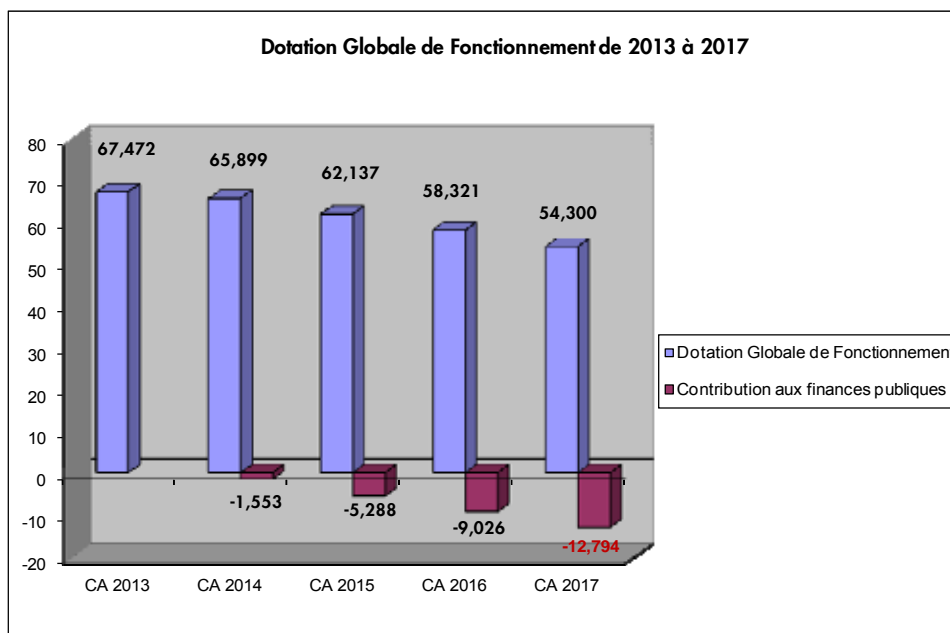
Si la dotation de compensation dite "carrée" par référence aux 4 "anciennes" taxes locales est en baisse (-0,406 M€) année après année depuis 2010 suite à la réforme fiscale supprimant entre autres la Taxe professionnelle, il en va de même et pour la 1<sup>ère</sup> fois en 2017 pour la Dotation de Compensation de ladite exTP (DCRTP) à hauteur de pas moins de -800 000 €.

Nous vous rappelons qu'à son instauration en 2011, elle était réputée contribuer à ce que les Départements ne perdent pas de ressources en valeur 2009, dernière année d'existence de la Taxe Professionnelle.

Le montant de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD : 2,7 M€) reste gelé depuis 2008 (2,511 M€ sur le budget principal) et 2017 enregistre pour la dernière année une quote-part versée au budget annexe du LDA (0,2 M€) pour des personnels mis à disposition au moment de la décentralisation.

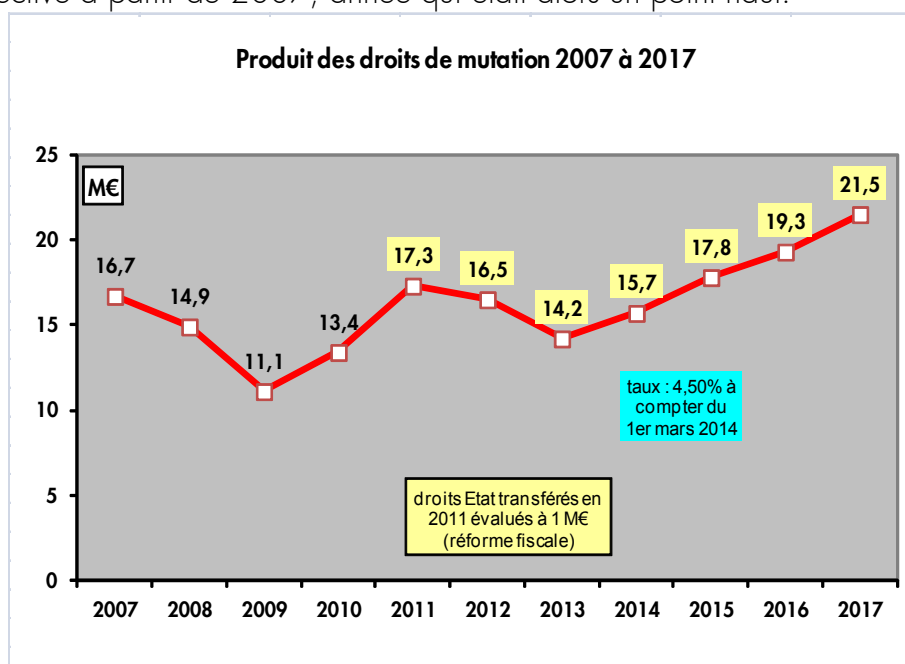
Vous noterez qu'à partir de 2017 la section de fonctionnement bénéficie d'un retour sur la TVA via le Fonds de Compensation (FCTVA), mais il convient de ne pas espérer de sommes importantes pour cette section, ce Fonds étant par nature une recette propre d'investissement que l'on retrouvera en 2<sup>ème</sup> partie du rapport.

Nous vous proposons enfin un zoom graphique et rétrospectif de la DGF au terme de 4 années de contribution au redressement des finances publiques, le Compte Administratif 2017 supportant une ponction cumulée de -12,8 M€ à retrouver sur tous les budgets à venir, toutes choses égales par ailleurs.



### 3 - La performance des Droits de Mutation (DMTO) : +2,2 M€ comparé à 2016

La courbe habituelle d'évolution du produit des droits de mutation parle d'elle-même avec une rétrospective à partir de 2007, année qui était alors un point haut.





Au moment de l'examen du Compte Administratif 2016, nous évoquons le montant sans doute le plus élevé pour ce produit, abstraction faite des 2 changements intervenus à partir de 2011.

Satisfecit sur le montant encaissé en 2017, soit 21,5 M€ (7,5% des recettes réelles de fonctionnement).

Toutefois, ce produit conjoncturel révèle d'immenses disparités entre Départements, la seule Région Nouvelle Aquitaine étant un panel explicite pour établir les écarts entre départements ruraux et urbains (ou littoral). Ce point sera abordé dans la 3<sup>ème</sup> partie du présent rapport.

#### 4 - Les recettes attachées à l'action sociale : +1,4 M€

Les recettes liées à l'action sociale traduisent une certaine dynamique à comparaison de 2016, soit des encaissements majorés de +1,362 M€.

Néanmoins et dans un premier temps, force est de noter que sur les 2 Fonds AIS (Allocations Individuelles de Solidarité) mis en place par l'État en 2014 pour minorer le reste à charge des 3 allocations APA, PCH et RSA :

- celui de péréquation des frais de gestion de la Taxe Foncière stagne,
- pendant que le Fonds qui organise une solidarité à partir des bases des DMTO place la Corrèze en situation de contributeur net du dispositif pour la deuxième fois consécutive.

Les 2 Fonds AIS en €	2014	2015	2016	2017	2017 / 2016
▪ Péréquation frais de gestion TFB	5 696 998	5 501 464	5 179 648	5 214 290	34 642
▪ Fonds de solidarité sur DMTO					
versement	7 836 156	4 008 564	1 174 887	1 164 970	-9 917
prélèvement	-1 162 843	-1 164 399	-1 268 602	-1 362 577	-93 975
<b>Contributeur net depuis 2016</b>			<b>-93 715</b>	<b>-197 607</b>	<b>-103 892</b>
<b>Compensation effective des AIS</b>	<b>12 370 311</b>	<b>8 345 629</b>	<b>5 085 933</b>	<b>5 016 683</b>	<b>-69 250</b>
					<b>Diminution cumulée 2017 / 2014 : -7 353 628</b>

La perte de recette par rapport à 2016 relève quasiment de l'anecdote au regard de la perte cumulée depuis l'origine des Fonds, proche de -7,4 M€.

Du point de vue dynamique, les recettes "traditionnelles" de l'action sociale en augmentation de +1,4 M€ sont globalement stables quand il s'agit des contreparties État (versements CNSA, droit à compensation via la TICPE ou encore le FMDI).

Il convient de rappeler que les concours CNSA sont calculés pour la plupart sur le niveau de dépenses N-2. Ainsi une baisse pourrait intervenir en 2018 à partir de la dépense figurant au Compte 2016.

Le gain sur l'action sociale résulte alors de la gestion des ressources propres, les recouvrements sur l'aide sociale en particulier, et de produits d'activité divers (+1,2 M€).

Le Fonds d'Appui des Politiques d'Insertion (FAPI) nouvellement créé procure une recette arrondie à 90 000 €.

L'augmentation globale de près de +1,4 M€ ressort dans le tableau ci-après qui reprend l'ensemble des lignes de recettes hors Fonds AIS.

<b>Recettes attachées à l'action sociale en €</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2017 / 2016</b>
CNSA - APA 1ère part	12 535 551	11 077 190	12 043 050	12 062 625	19 575
CNSA - APA 2ème part (loi ASV)	–	–	1 440 000	1 416 000	-24 000
CNSA - PCH	2 016 958	1 999 873	1 909 630	2 002 499	92 869
CNSA - MDPH	351 096	364 329	366 336	363 882	-2 454
TICPE (droit à compensation du RSA)	10 720 224	10 720 370	10 722 517	10 722 202	-315
Fonds de Mobilisation Insertion (FMDI)	924 174	949 431	892 193	859 238	-32 955
Fonds d'Appui Politiques Insertion (FAPI)	–	–	–	89 996	89 996
Autres recettes dont recouvrements AS	14 952 152	16 426 378	14 539 691	15 759 366	1 219 675
<i>recouvrements d'aide sociale</i>	<i>13 978 192</i>	<i>15 128 486</i>	<i>12 921 623</i>	<i>13 744 449</i>	<i>822 826</i>
<b>TOTAL action sociale</b>	<b>41 500 155</b>	<b>41 537 571</b>	<b>41 913 417</b>	<b>43 275 808</b>	<b>1 362 391</b>

5 - Tous les autres produits contribuent à la bonne réalisation de nos recettes de fonctionnement : + 2M €

<b>Fiscalité directe et indirecte en € (hors produits CVAE et DMTO)</b>	<b>CA 2016</b>	<b>Voté 2017</b>	<b>CA 2017</b>	<b>CA 2017 / CA 2016</b>
<b>. Fiscalité directe</b>				
Taxe foncière sur les propriétés bâties	59 930 567	60 200 000	60 708 843	778 276
Rôles supplémentaires de fiscalité	91 760	45 440	57 729	-34 031
Imposition des entreprises de réseaux (IFER)	2 163 792	2 120 000	2 135 814	-27 978
Fonds National garantie de ressources (FNGIR)	5 869 922	5 869 922	5 869 922	0
Taxe sur les conventions d'assurance (art. 77)	17 078 847	17 000 000	17 394 010	315 163
s/Total	85 134 888	85 235 362	86 166 318	1 031 430
<b>. Fiscalité indirecte</b>				
Fonds national de péréquation des DMTO	4 299 842	4 161 000	4 569 287	269 445
Taxe sur les conventions d'assurance (art. 52-53)	24 372 822	23 624 000	25 002 002	629 180
Taxe sur la consommation d'électricité (TCFE)	2 954 469	2 900 000	2 988 557	34 088
Taxe Intérieure produits énergétiques (TICPE)	4 999 902	4 900 000	5 038 856	38 954
s/Total	36 627 035	35 585 000	37 598 702	971 667
<b>TOTAL</b>	<b>121 761 923</b>	<b>120 820 362</b>	<b>123 765 020</b>	<b>2 003 097</b>

L'écart de CA à CA présente des recettes en hausse de + 2,0 M€ à valoir sur la Taxe Foncière Bâti (+0,8 M€), la Taxe Sur les Conventions d'Assurance (volet fiscal : +0,3 M€),

le Fonds national de péréquation des DMTO (+ 0,3 M€) et la TSCA (volets Acte II de la décentralisation et financement du SDIS : +0,6 M€).

A comparaison du voté 2017, la fiscalité hors produits CVAE et DMTO s'est réalisée au taux de 102,44% soit un plus pour l'épargne proche de 3 M€.

- la fiscalité directe :

Non comptée la TSCA réforme fiscale, bénéficiant de + 0,5 M€ avec la Taxe Foncière Bâti, hausse imputable uniquement à l'effet bases (+1,37% dont + 0,4% de revalorisation en Loi de Finances et + 0,97% d'augmentation physique).

L'augmentation physique reste assez faible mais pour autant, conformément aux engagements de la mandature, il n'y a pas eu de relèvement du taux d'imposition toujours de 21,35% depuis 2013.

- la fiscalité indirecte est favorisée par 2 produits qui ont une dynamique :

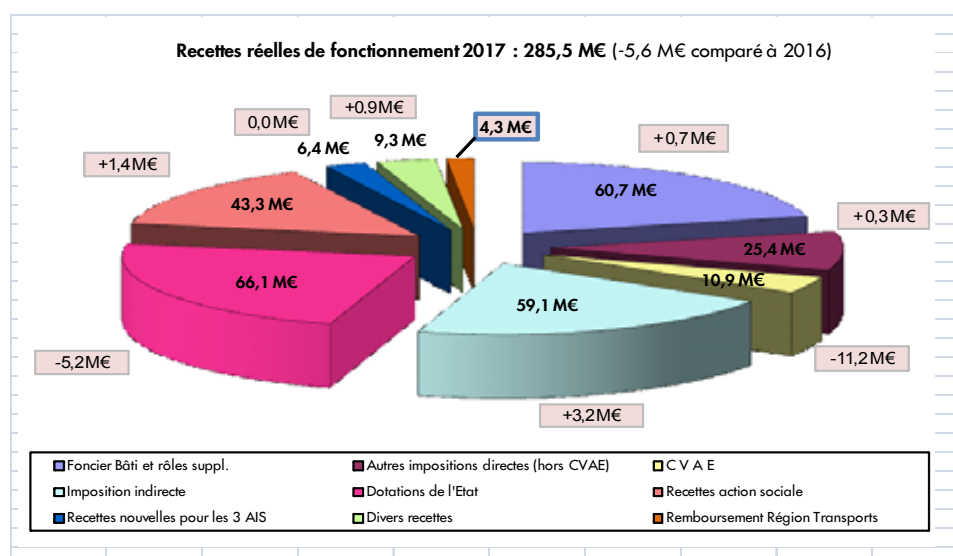
- la Taxe Sur les Conventions d'Assurance (TSCA : +1,772 M€ sur les 3 articles),
- le Fonds national de péréquation des DMTO (+0,408 M€), péréquation verticale valorisée par l'embellie sur la recette des droits de mutation.

- les autres recettes :

Les autres recettes (M€)	
Divers Finances	3,425
Autres recettes d'activité	5,903
<b>Total</b>	<b>9,328</b>

Elles représentent plus de 9 M€ à valoir sur les produits d'activités des Services (loyers etc. ) et sur diverses redevances, taxes et autres fonds (énergie réservée, taxe d'aménagement, fonds académique des personnels d'internat - FARPI - pour l'essentiel).

Pour conclure sur les recettes de fonctionnement, la représentation par secteur qui suit ventile les 285,5 M€ en grandes rubriques et insère l'évolution de chacune d'elles comparée à l'exercice 2016.



## 2<sup>ème</sup> PARTIE : LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement 2017, c'est en synthèse 39,3 M€ de dépenses d'équipement et un désendettement assez exceptionnel de -11,8 M€.

### I - UN TRES BON NIVEAU DE DESENDETTEMENT : -11,8 M€

La conjonction d'un produit de l'emprunt en dessous de la barre des 20 M€, fruit d'un autofinancement conséquent, et d'un rythme soutenu et tenable de remboursements en capital explique cette performance.

#### 1 - Le remboursement du capital à un rythme soutenu et tenable : 31,3 M€

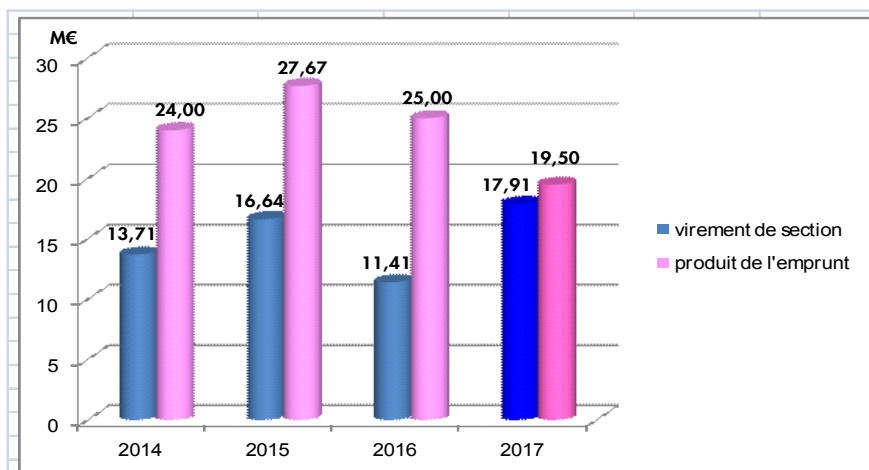
Le montant du capital remboursé qui augmente encore chaque année par l'effet mécanique d'apport de dette nouvelle sur 20 ans et par la progressivité de l'annuité en capital dans nombre de contrats, peut devenir plus une réelle opportunité de désendetter la collectivité qu'un fardeau pour la capacité à investir, pour peu que les charges de fonctionnement soient maîtrisées et que les recettes dédiées ne subissent pas perpétuellement un désengagement de l'État.

M€	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017
<b>Remboursement du capital</b>	<b>27,36</b>	<b>27,72</b>	<b>29,75</b>	<b>31,29</b>
Produit de l'emprunt	24,00	27,67	25,00	19,50
Désendettement	-3,36	-0,05	<b>-4,75</b>	<b>-11,79</b>
<b>Epargne brute</b>	<b>39,56</b>	<b>34,12</b>	<b>40,27</b>	<b>44,95</b>
<b>Fonds AIS</b>	12,37	8,35	5,09	5,02
<b>Efforts de gestion</b>	<b>27,19</b>	<b>25,77</b>	<b>35,18</b>	<b>39,93</b>

Ce tableau résume le cercle vertueux initié par la capacité d'épargne sur l'effort de désendettement. Il faut noter qu'en 2014, année de mise en place des Fonds AIS, le Département avait alors perçu 12,37 M€ venant contribuer aux 39,56 M€ pour ne percevoir que 8,35 M€ en 2015 et plus que 5 M€ ces 2 dernières années.

#### 2 - L'autofinancement permet un moindre recours à l'emprunt : 19,5 M€

La corrélation du virement de section et du produit de l'emprunt illustre parfaitement le propos selon lequel la bonne gestion permet les équipements de demain.



S'agissant des 19,5 M€ d'emprunt contractés et encaissés en 2017, le curseur a été positionné pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive quasi exclusivement sur du taux fixe dans l'ordre chronologique du mieux disant.

TAUX MOYEN PONDERE DE L'EMPRUNT 2017 sur une durée de 20 ans						
calcul	Banque Postale	Caisse d'Epargne	ARKEA Crédit Mutuel	Banque Populaire	Caisse des Dépôts (bâtiments CD 19)	Total / Moyenne
en €	8 650 000	8 000 000	2 000 000	500 000	200 000	19 350 000
en % du total	44,70%	41,34%	10,34%	2,58%	1,03%	100,00%
Taux Fixe (sauf révisable CDC)	1,55%	1,54% (1,10% 7a + 2,14% 13a)	1,62%	1,64%	1,50%	
taux moyen pondéré	0,69%	0,64% 0,45%	0,17%	0,04%	0,02%	1,55% (garantis sur 20a)
de 2017 à 2024		(les 7 premières années)				1,37%

A l'aide de ce tableau, nous précisons que le prêt Caisse d'Épargne est un double taux fixe permettant le bénéfice d'un taux de 1,10% pendant 7 ans et d'un taux connu d'avance de 2,14% sur la durée résiduelle, sachant qu'une partie importante du capital sera amortie à l'issue des 7 premières années.

Vous noterez enfin qu'ARKEA Banque filiale du Crédit Mutuel fait son entrée dans l'encours avec le souci aussi de diversifier le portefeuille, et, que la Caisse des Dépôts a été retenue à hauteur de 200 000 € indexés révisable Livret A + 0,75% de marge (prêt croissance verte pour travaux sur Bâtiments Publics qui respectent la performance énergétique).

### 3 - La diminution de l'encours contribue à l'amélioration du ratio de désendettement

Comme vous le savez, ce ratio mesure virtuellement en combien d'années d'épargne brute le stock de dette pourrait être remboursé.

Jusqu'en 2016 l'amélioration du ratio, souhaitable inférieur à dix ans, était portée en presque totalité par l'amélioration de l'épargne. Au Compte Administratif 2017, l'encours de dette au 31 décembre minore le numérateur en produisant un résultat de 7 ans et 8 mois (343,7 / 45,0).

en années	2 014	2015	2016	2017
<b>Durée de désendettement</b>	9 ans 1 mois	10 ans 7 mois	8 ans 10 mois	7 ans 8 mois

II - LES DEPENSES D'EQUIPEMENT : 39,3 M€



LES INVESTISSEMENTS PATRIMONIAUX : 20,8 M€

Les dépenses d'équipement, au global, sont en hausse de + 2,2 M€ comparé à 2016 (37,1 M€).

Celles concernant le patrimoine départemental augmentent de + 1,1 M€ avec un réalisé 2017 de 20,8 M€.

Le tableau comparatif d'une année sur l'autre montre qu'en 2017 également, les crédits consacrés aux routes départementales connaissent la plus forte augmentation.

<b>DEPENSES DIRECTES en €</b>		
<b>Services / Directions</b>	<b>CA 2016</b>	<b>CA 2017</b>
Affaires générales assemblées	7 670	38 642
Aide Sociale à l'Enfance		
Archives	103 948	99 080
Bâtiments	2 997 255	3 091 669
BDP	201 346	205 194
Communication	7 743	22 038
Budget Comptabilité	100 000	102 195
Environnement		508 346
Insertion	71 745	60 684
Musée Jacques Chirac	1 976	
PMI Santé	7 950	1 067
Ressources Humaines	2 058	1 178
Gestion de la route	827 058	1 306 410
Ingénierie et ouvrages d'art	3 570 331	1 886 774
Routes	9 558 858	10 800 173
Sport	17 125	23 861
Système d'information	2 204 759	2 673 485
Transports		
<b>Total</b>	<b>19 679 822</b>	<b>20 820 795</b>

### 1 - Les dépenses pour le réseau routier départemental en hausse de plus de 16%

Les dépenses d'ingénierie et d'ouvrages d'art exceptées, la gestion de la route et les travaux sur les routes présentent un mandaté 2017 de 12,107 M€ contre 10,386 M€, en hausse de +1,721 M€ ou +16,6%. Il s'agit de la suite du programme "Routes 2025" pour améliorer la desserte socio-économique et la sécurité, notamment avec la mise en service de la déviation Nord-est d'Ussel, de la modernisation du patrimoine routier (renforcements et tapis d'enrobé) à hauteur d'une dépense de 9 M€, enfin d'aménagements de sécurité et de traverses de bourgs.

### 2 - Les investissements dans les collèges et en faveur de l'environnement en hausse

Il s'agit, d'une part :

- collèges (+ 0,257 M€)

des travaux dans les collèges (externat du collège d'Ussel, restructuration de la cité d'Arsonval, travaux de performance énergétique et de renouvellement des équipements de cuisine pour l'essentiel),

d'autre part,

- environnement (+ 0,508 M€)

de l'acquisition des gravières d'Argentat (506 800 €) pour lesquelles le Conseil Départemental a conclu un partenariat avec EDF qui a versé sur l'exercice 2017 une somme de 250 000 € liée à l'achat, partenariat qui se prolonge en 2018 moyennant une autre participation d'EDF à des travaux d'aménagement sur ce site naturel.

### 3 - Les autres dépenses patrimoniales

Elles reposent principalement sur les crédits dépensés dans le cadre de l'optimisation et de la modernisation des systèmes d'information, crédits en hausse de +0,469 M€ à valoir sur la dématérialisation des subventions, e.collèges, l'évolution des logiciels métiers et d'autres actions d'amélioration, ainsi que sur l'opération tablettes numériques pour laquelle il avait été reporté 0,254 M€ engagés en 2016 (inscription budgétaire en reports 2017 au BP).

Les dépenses restantes sont relatives aux enveloppes annuelles de travaux et sont stables (Archives départementales : 0,1 M€ ; BDP : 0,2 M€ pour les crédits les plus importants) auxquelles il faut rajouter 0,1 M€ versés au Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique de BORT ([SMAT] : service Budget - Comptabilité).

### LES SUBVENTIONS AU SECTEUR COMMUNAL ET AUX TIERS PRIVÉS : 18,5 M€

Les subventions versées en 2017 expliquent à hauteur de +1,1 M€ la hausse globale des dépenses d'équipement de + 2,2 M€ mentionnée précédemment. Il faut voir ici le grand intérêt porté à la cohésion territoriale par notre Département, en harmonie avec la cohésion sociale qui porte en quelque sorte la section de fonctionnement du budget.

Les aides indirectes dans leur ensemble sont en hausse de + 1,1 M€.

<b>DEPENSES INDIRECTES EN €</b>		
<b>Services / Directions</b>	<b>CA 2016</b>	<b>CA 2017</b>
Aides aux Communes	11 300 070	12 002 968
Attractivité des territoires		
Autonomie : Convention CNSA		
Autonomie : EHPAD	585 000	1 385 837
Culture Patrimoine	22 135	15 358
Education Jeunesse	111 951	108 733
Environnement	303 477	352 588
Habitat	1 667 034	2 715 906
Numérique	1 340 460	917 689
Economie	1 671 290	874 096
Tourisme	391 978	147 845
<b>Total</b>	<b>17 393 395</b>	<b>18 521 020</b>

#### 1 - Une priorité : l'aide aux Communes

On constate entre 2016 et 2017, + 0,700 M€ de crédits mandatés suite aux engagements contractés entre le Département et le bloc communal (communes et EPCI).

Il est à noter que l'ensemble des aides a été affecté en 2017 dans le cadre de 13 dispositifs priorités du guichet unique et que le Département a subventionné par arrêté.

Pour mémoire, à compter de 2018, la fin du guichet unique a été actée par notre Assemblée et la mise en place de contractualisation à 3 ans avec chaque commune et EPCI sera effective.

## 2 - Les subventions aux EHPAD et au logement en forte hausse

- Le subventionnement aux Établissements pour personnes âgées passe de 0,585 M€ en 2016 à 1,386 M€ en 2017. Les EHPAD concernés sont Beaulieu, Saint-Privat, Marcillac-la-Croisille, Chamboulive, Arnac-Pompadour, Chabrignac, Corrèze, Malemort et Cornil.
- Dans le domaine de l'Habitat, l'engagement ambitieux du Département auprès des particuliers, bailleurs sociaux et autres collectivités intervenu par l'approbation d'un plan de soutien le 26 juin 2015, puis d'une nouvelle aide en faveur des bailleurs privés le 24 février 2017, se concrétise dans le montant consommé en 2017 de 2,716 M€, soit plus d'1 M€ qu'en 2016 (1,667 M€).

## 3 - Les autres types d'intervention

Il reste à noter le lancement du programme 100% fibre en Corrèze budgété en 2017 pour un montant global de 2,805 M€ dont 1,340 M€ en investissement. La réalisation ressort à 0,918 M€ soit un peu moins qu'initialement prévu sur cet exercice. Le lancement des marchés de travaux par DORSAL ne se concrétisant que début 2018, l'année 2017 a été mise à profit pour préparer la phase de travaux. L'inscription budgétaire prudentielle n'a donc pas été consommée.

Les actions concourant à la vie sociale (jeunesse, culture, sport et loisirs) sont englobées dans l'aide aux communes objet du point 1, mais méritent ici d'être mises en évidence pour le maintien du tissu social. Une somme mandatée de 1,696 M€, soit +0,261 M€ comparé à 2016, permet de constater là aussi un effort particulier de notre collectivité.

Par ailleurs, les aides à l'investissement en matière économique ont été divisées par 2 à l'instar du fonctionnement du fait de l'application de la loi NOTRe (de 1,671 à 0,874 M€ versés).

## III - LES RECETTES PROPRES D'INVESTISSEMENT (hors emprunt)

Hors reprise, en application de la loi NOTRe, de l'avance prévue initialement pour capitaliser à hauteur de 3 M€ supplémentaires la SEM Corrèze Équipement, les recettes propres à la section d'investissement restent dans le même ordre de grandeur de 8 M€ à nuancer toutefois.

M€	CA 2015	CA 2016	CA 2017
Reprise avance Corrèze Equip.			3,000
FCTVA	2,940	2,848	2,645
DGE	2,128	2,071	2,656
DDEC	1,330	1,330	1,330
subventions, divers	1,633	2,370	2,250
<b>Total recettes propres</b>	<b>8,031</b>	<b>8,619</b>	<b>11,881</b>
		hors avance SEM	<b>8,881</b>



### 1 - La reprise des 3 M€ d'avance en compte courant d'associés Corrèze Équipement

Le montant effectif encaissé de 11,881 M€ contribue à réduire le déficit de la section d'investissement pris en compte dans la 3<sup>ème</sup> partie du rapport pour obtenir le résultat de l'exercice 2017.

Ces 3 M€ revêtent cependant un caractère exceptionnel puisque la loi NOTRe promulguée début août 2015, a supprimé la possibilité aux Départements d'effectuer de nouvelles participations au capital des organismes à vocation économique, cette compétence étant revenue à la Région, chef de file en la matière.

De la sorte, la convention actant l'avance en compte courant d'associés prévoyait la reprise des 3 M€ au terme d'une période de 2 ans qui s'est achevée début décembre 2017.

### 2 - Le dynamisme de la Dotation Globale d'Équipement (DGE) et le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)

- La DGE avec 2,656 M€ titrés s'avère dynamique au regard des 2 exercices précédents la situant dans une enveloppe d'environ 2 M€ et de la prévision prudentielle de 1,9 M€ au Budget Primitif.

A cela 2 explications, un taux de concours lui-même dynamique depuis de nombreuses années porté à près de 30% (29,30% précisément) et surtout des dépenses d'équipement rural éligibles en forte augmentation, l'assiette étant passée de 5,390 M€ en 2016 à 7,150 M€ en 2017.

- Le FCTVA (2,645 M€) est quant à lui en diminution de -0,2 M€ du fait d'une légère baisse de -0,5 M€ des dépenses d'investissement direct en 2016 (N-1) comparé à 2015 et, du "jeu" des articles comptables éligibles ou non au Fonds. Le taux de "retour" de la TVA est resté stable à 16,404% et tient compte de toutes les modifications antérieures intervenues sur les différents taux payés par le consommateur.

### 3 - La Dotation d'Équipement des Collèges (DDEC), les subventions spécifiques et cessions

- La DDEC demeure figée à sa valeur 2008 soit une dotation de 1,330 M€ pour la 10<sup>ème</sup> année consécutive.

- Les subventions spécifiques totalisent 2,250 M€, chiffre stable qui comprend pour l'essentiel 881 630 € de l'État pour les tablettes numériques, 790 810 € concernant le produit des amendes de radars automatiques et 131 194 € de la Région pour le réseau routier départemental, 250 000 € déjà évoqués d'EDF pour l'acquisition des Gravières d'Argentat et enfin 164 000 € au titre des avances de trésorerie remboursées.

- Le produit des cessions s'élève à 643 000 € et comprend en quasi-totalité la vente du domaine de Ruffaud, non compris l'essentiel de la partie forêt qui demeure au régime forestier (plus de 32 hectares) en l'absence d'arrêté préfectoral distrayant de ce régime.

### 3<sup>ème</sup> partie : ANALYSE BUDGETAIRE ET FINANCIERE

#### I - LE RESULTAT DE CLOTURE ET LA CHAINE DE L'EPARGNE

##### 1 - Le résultat de clôture

A la suite de l'examen détaillé des 2 sections du Budget, le résultat de clôture du Compte Administratif 2017 est soumis à votre approbation selon la chronologie comptable du résultat section par section, jusqu'au résultat de l'exercice qui vous sera proposé de reprendre dans le cadre du rapport de présentation du Budget Primitif 2018.

Recettes d'investissement réalisées	83 908 958,89
Dépenses d'investissement réalisées	89 623 204,75
Résultat brut 2017	-5 714 245,86
Solde d'exécution d'investissement reporté	-4 516 636,52
<b>Solde cumulé d'investissement 2017 à reporter (c/ 001 Dépense)</b>	<b>-10 230 882,38</b>
Restes à Réaliser en Dépenses	31 218,00
Restes à Réaliser en Recettes	240 000,00
<u>Déficit de la section d'investissement</u>	<u>-10 022 100,38</u>
Recettes de fonctionnement réalisées	292 537 851,01
Dépenses de fonctionnement réalisées	276 479 358,11
Résultat brut de fonctionnement 2017	16 058 492,90
Excédent de fonctionnement reporté	19 109 288,29
Solde cumulé de fonctionnement 2017	35 167 781,19
Restes à Réaliser en Dépenses	0,00
Restes à Réaliser en Recettes	0,00
Résultat cumulé 2017 avec les restes à réaliser	35 167 781,19
<b>Affectation obligatoire au déficit d'investissement (c/ 1068 Recette)</b>	<b>10 022 100,38</b>
<b>Résultat de fonctionnement 2017 à reporter (c/ 002 Recette)</b>	<b>25 145 680,81</b>

Comme vous pouvez le constater, la section d'investissement est déficitaire sur l'exercice 2017 à hauteur de -5,714 M€ ce qui conduit à un déficit cumulé de -10,022 M€ après prise en compte des restes à réaliser.

Le résultat 2017 des opérations de fonctionnement ressort à un montant assez exceptionnel de +16,058 M€ et traduit les économies effectuées combinées à des recettes inespérées tel qu'exposé dans la 1<sup>ère</sup> partie du rapport.

En termes d'excédent cumulé, le solde 2016 n'est pas loin d'être multiplié par 2 et s'établit à +35,168 M€.

Compte tenu de l'affectation obligatoire au déficit d'investissement, le résultat de clôture à reporter en recettes de fonctionnement du BP 2018 au titre du budget principal s'élève à 25 145 680,81 €.

Par ailleurs, précisons d'une part, que les résultats ci-dessus prennent en compte les écritures d'ordre budgétaire qui se neutralisent, et que d'autre part, le projet de Budget Primitif 2018 reprend également les résultats des 2 budgets annexes du Laboratoire et du Parc supprimés au 31 décembre 2017.

## 2 - Incidence de la suppression des 2 Budgets Annexes sur la reprise des résultats au Budget Primitif principal 2018

Les résultats des 2 Budgets Annexes seront repris à chacune des sections selon les principes communs de chaque nomenclature, M4 pour l'ex PRD (Parc Routier Départemental) et M52 pour l'ex LDA (Laboratoire Départemental d'Analyses).

Les derniers Comptes Administratifs de ces 2 budgets ont fait l'objet de rapports séparés déjà examinés ce jour par notre Assemblée.

- Budget Annexe du Parc Routier Départemental

- excédent cumulé d'investissement (compte 001 Recette) :	1 227 578,63 €
- excédent cumulé de fonctionnement (compte 002 Recette) :	1 713 518,69 €

- Budget Annexe du Laboratoire Départemental d'Analyses

- excédent cumulé d'investissement (compte 001 Recette) :	591 326,75 €
- excédent cumulé de fonctionnement (compte 002 Recette) :	43 782,03 €

**De la sorte et au final, le projet de Budget Primitif principal 2018 proposé au vote reprend les résultats consolidés ci-après :**

- déficit cumulé d'investissement (compte 001 Dépense) :	8 411 977,00 €
- report de dépenses d'investissement :	31 218,00 €
- report de recettes d'investissement :	240 000,00 €
- affectation obligatoire au déficit (compte 1068 Recette) :	8 203 195,00 €
- excédent cumulé de fonctionnement (compte 002 Recette) :	28 721 886,91 €

L'excédent de clôture du budget principal se trouve ainsi abondé des excédents des 2 budgets annexes dissous à hauteur de près de + 3,6 M€. Cet abondement se retrouvera au niveau du virement de section proposé au projet de BP 2018 au profit des dépenses d'équipement. Le caractère exceptionnel de ces flux est à souligner mais permet de prévoir les investissements exceptionnels 2018 tel que prévu au Budget Primitif du Département de la Corrèze.

### 3 - Les soldes de gestion et principaux ratios

Dans cette approche, seuls les flux réels de l'exercice clos sont considérés.

Ecritures réelles en €	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017
Recettes de fonctionnement (1)	296 663 030	292 312 434	290 746 984	284 876 414
Dépenses de fonctionnement (hors dette)	245 381 302	247 096 252	240 122 974	230 375 434
<b>Epargne de gestion</b>	<b>51 281 728</b>	<b>45 216 182</b>	<b>50 624 010</b>	<b>54 500 980</b>
Charges financières	11 724 292	11 092 181	10 355 778	9 545 092
<b>Epargne brute</b>	<b>39 557 436</b>	<b>34 124 001</b>	<b>40 268 232</b>	<b>44 955 888</b>
Amortissement de la dette	27 363 711	27 722 236	29 754 083	31 283 685
<b>Epargne nette</b>	<b>12 193 724</b>	<b>6 401 765</b>	<b>10 514 149</b>	<b>13 672 203</b>
(1) Recettes de fonctionnement provisions incluses (50 000 € en 2016 et 2017) mais après déduction du produit des cessions d'immobilisations				

Ce tableau de synthèse des soldes de gestion apporte à l'analyse le niveau le plus fin c'est-à-dire l'épargne nette. L'épargne nette constitue le flux réel disponible après paiement de l'annuité, ayant son équivalence en trésorerie, pour financer les dépenses d'équipement sans recours à l'emprunt à concurrence de son montant.

Elle s'élève ainsi à 13,672 M€, montant inégalé au regard des années 2010.

Les soldes de gestion prennent par ailleurs tout leur relief au regard des ratios qui en sont issus :

Ratios d'analyse	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	niveau souhaitable*
taux d'épargne brute	13,33%	11,67%	13,85%	15,78%	> à 10%
charges financières en % des DRF	4,56%	4,30%	4,13%	3,86%	< à 3%
annuité de la dette en % des RRF	13,07%	13,13%	13,78%	14,23%	< à 8%
dépenses d'équipement par habitant	163 €	179 €	149 €	158 €	200 € (base 50 M€)
durée de désendettement	9 ans	10 ans 7 mois	8 ans 10 mois	7 ans 8 mois	≤ à 10 ans
encours de dette rapporté aux RRF	121,47%	123,26%	122,29%	120,67%	[80% ; 100%]
* par les différents acteurs et observateurs de la vie locale					

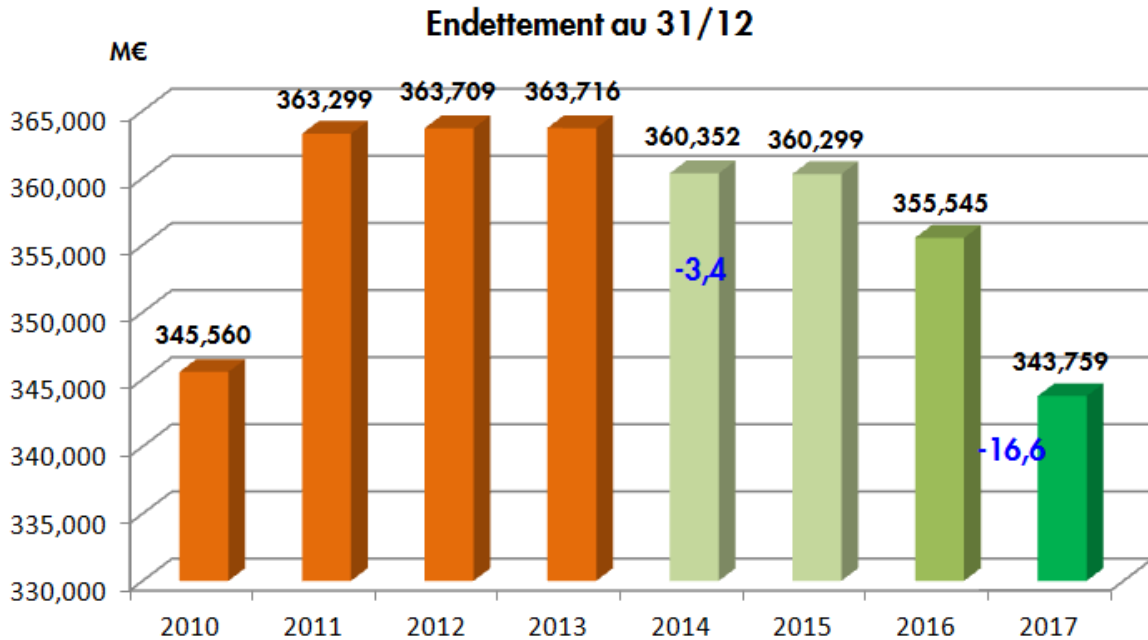
Les ratios les plus favorables ressortent en couleur verte ou verte atténuée lorsqu'ils sont proches du niveau souhaitable.

Le taux d'épargne brute est le plus révélateur et avoisine les 16% contre 14% en 2016. Ce niveau adossé au désendettement de -11,8 M€ ramène la durée théorique pour solder la dette sous la barre des 8 ans.

Le ratio concernant les charges financières est une autre traduction de leur diminution régulière explicitée dans la 1ère partie.

## II - L'ENDETTEMENT

1 - Une diminution de -20 M€ depuis 2014 dont -16,6 M€ sur 2016 et 2017



2 - Les caractéristiques de l'encours de dette toujours favorables à la poursuite du désendettement

En intégrant les données du projet de BP 2018 comme des éléments prospectifs, puis en prolongeant la prospective jusqu'en 2021 avec l'hypothèse d'un emprunt annuel figé à 25 M€, il est possible de dresser le tableau suivant :

Objectif en M€	2016	2017	2018	2019	2020	2021
emprunt annuel sur 20 ans	25,000	19,500	25,000	25,000	25,000	25,000
capital remboursé	29,755	31,284	32,134	32,504	31,058	29,909
désendettement	-4,755	-11,784	-7,134	-7,504	-6,058	-4,909
<b>cumulé 2016-2021</b>	<b>acté :</b>	<b>-16,539</b>				<b>-42,144</b>
<b>encours de dette au 31/12</b>	<b>355,545</b>	<b>343,759</b>	<b>336,625</b>	<b>329,121</b>	<b>323,063</b>	<b>318,154</b>

Ce tableau propose un objectif à partir de la moitié du chemin parcouru dans le cadre de la mandature, 2018 restant évidemment à ce jour une seule prévision. Le désendettement des années 2019 à 2021 apparaît dans la norme au regard du désendettement acté.

Si les années restant à courir se déroulent de la même façon qu'en 2016 et 2017, nous constaterions alors une diminution de l'encours de -42 M€ pour s'établir à 318 M€, sachant qu'en 2015 il s'agissait de 360 M€.

### 3 - La capacité d'autofinancement doit pérenniser un emprunt plafonné à 25 M€

La clé de la réussite est là. Le Département a déjà fait de gros efforts sur ses dépenses de fonctionnement et il se doit de persévérer dans cette voie, afin de poursuivre ses actions.

En revanche, l'État ne prévoit pas de régler la question des recettes. Espérons de lui un signe sur ce qui est notre seul levier, particulièrement pour les Départements ruraux comme la Corrèze.

## III - COMPARATIF AVEC DES DEPARTEMENTS PROCHES GEOGRAPHIQUEMENT OU FINANCIEREMENT

### 1 - Les critères de comparaison choisis

- ◇ géographiquement les Départements de Nouvelle Aquitaine
- ◇ financièrement les Départements de moins de 250 000 habitants
- ◇ les dépenses de fonctionnement
- ◇ le produit des droits de mutation (DMTO)
- ◇ le taux d'épargne brute
- ◇ le stock de dette et la capacité de désendettement
- ◇ la durée de désendettement
- ◇ les dépenses d'équipement

S'agissant des données, elles émanent des Comptes Administratifs 2016 retraités par la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) du Ministère de l'intérieur.

Pour la Corrèze, en particulier, toutes les annotations favorables qui vont suivre ont eu un même effet amplifié au Compte Administratif 2017.

### 2 - Les Départements de Nouvelle Aquitaine

Les constats suivants peuvent être mis en exergue :

- Les dépenses de fonctionnement en euros par habitant mettent à la fois en évidence les départements à forte proportion de personnes âgées, caractéristiques des départements ruraux, et, que les efforts de gestion annoncés par le gouvernement ont été mis en place avec anticipation en Corrèze.

- **Le bon taux d'épargne brute en découle** (épargne brute rapportée aux recettes réelles de fonctionnement) **en plaçant notre Département en tête de classement. Rappelons que le même taux pour 2017 est proche de 16%.**

- La démonstration est faite que le produit des droits de mutation (DMTO) est parfaitement inégalitaire, pénalisant fortement les départements ruraux au regard des Départements urbains et littoraux de Nouvelle Aquitaine.

- Les 2 indicateurs que sont l'endettement/désendettement et la durée de désendettement permettent de mettre en exergue les différences de chacun.

Seules la Corrèze et la Charente Maritime sont dans une dynamique de désendettement au titre de 2016. Il est à noter qu'en comparaison uniquement sur 1 exercice, la durée de désendettement tout en étant pertinente est aussi volatile.

- La Corrèze enregistre le meilleur taux d'épargne brute au titre de 2016 sur l'ensemble des départements de la Région Nouvelle Aquitaine.

- Enfin il convient de rappeler que la Corrèze a des dépenses d'équipement aux alentours de 40 M€ depuis 2011, soit depuis 7 ans 2017 compris.





## 3 - Les Départements de moins de 250 000 habitants

COMPARATIF AVEC LES DEPARTEMENTS FINANCIEREMENT PROCHES										
source DGCL : Les finances des Départements <i>en 2016</i>	Population municipale	Dépenses de fonctionnement M€	Dépenses de fonctionnement €/h	Produit des DMTO (M€)	Taux d'épargne brute favorable	Stock de dette M€	Endettement / désendettement	Durée de désendettement (années)	Dépenses d'équipement M€	
Départements de moins de 250 000 habitants										
Alpes de Haute-Provence	161 916	177,9	1 067	21,1	13%	138,0	2,3	5,1	42,7	
Hautes-Alpes	139 279	155,3	1 074	22,9	11%	183,4	-1,9	9,1	31,7	
Ariège	152 684	163,3	1 031	13,5	17%	4,9	-0,7	0,1	38,5	
Cantal	147 035	177,8	1 163	10,3	10%	181,8	-2,9	8,9	25,2	
<b>Corrèze</b>	<b>240 781</b>	<b>246,4</b>	<b>988</b>	<b>19,3</b>	<b>14%</b>	<b>355,5</b>	<b>-4,8</b>	<b>8,8</b>	<b>37,0</b>	
Corse-du-Sud	149 234	201,3	1 328	32,2	16%	62,1	4,5	1,6	56,9	
Haute-Corse	170 974	201,3	1 158	21,8	13%	115,9	-6,5	4,0	43,7	
Creuse	120 872	165,0	1 313	7,0	7%	93,6	1,1	7,8	15,8	
Gers	190 276	224,5	1 136	19,6	8%	127,1	6,2	6,7	29,7	
Indre	228 091	191,8	815	11,8	14%	0,0	-0,6	0,0	35,4	
Haute-Loire	226 203	204,1	872	17,0	16%	94,2	-9,9	2,4	37,9	
Lot	173 758	187,3	1 038	17,1	12%	104,4	-5,8	3,9	30,9	
Lozère	76 607	97,6	1 210	4,2	16%	46,6	-1,4	2,5	29,5	
Haute-Maine	181 521	168,6	896	10,1	14%	39,1	-3,5	1,4	42,9	
Meuse	192 094	203,5	1 026	11,1	9%	154,7	-13,4	8,0	20,0	
Nièvre	215 221	261,3	1 173	15,2	7%	208,6	2,3	10,7	28,1	
Hautes-Pyrénées	228 868	278,1	1 175	23,1	13%	165,9	-0,4	3,9	44,2	
Haute-Saône	238 956	194,4	788	15,5	15%	136,2	8,3	4,0	52,2	
Territoire de Belfort	144 318	128,1	867	12,3	13%	97,5	-12,6	4,9	13,6	

La comparaison avec les Départements financièrement les plus proches, soit ceux de moins de 250 000 habitants, permet de vérifier les efforts certains et l'ambition de la Corrèze. Ces derniers envoient des signaux positifs et confirment notre objectif, à savoir : persévérer pour protéger les corréziens et leur offrir un avenir.

\*

\*            \*

## CONCLUSION

L'exercice 2017 après celui de 2016 préfigure la Loi de Programmation des Finances Publiques (LFPF) qui entérine la rigueur de gestion en "encadrant" des critères clé, plutôt que des ponctions drastiques, laquelle loi a tout de même comme finalité une économie de 13 milliards à l'horizon 2022 sur le Budget de l'État soit tout autant que les baisses successives de la DGF.

En termes d'efforts de gestion à poursuivre, bien avant que la loi ne le dise, le département s'est engagé dans cette voie et doit maintenir ce cap sur la durée de la mandature.

Le problème des recettes dynamiques demeurent, les DMTO étant volatiles et la CVAE découpée de plus de moitié en 2017.

Ce sont finalement des souhaits qu'il faut formuler, dans le maintien d'un bon contexte pour les marchés financiers ou encore dans une reprise économique durable qui "pilote" le produit des droits de mutation pour la sauvegarde des recettes départementales.

L'enjeu pour notre Département est moins le problème des dépenses que nous avons su baisser que celui des recettes qui est plus que jamais d'actualité. Le Gouvernement nous amène sur un pacte "politique" qui encadre les dépenses sans que la question des recettes des départements ruraux ne soit réglée.

Le dilemme se pose ainsi : après le rabot 2014 - 2017, quels seront les départements qui pourront encore agir en 2018, 2019 et 2020 ?

Il reste que la loi doit donner un cadre de ressources pérennes pour les Départements, en particulier, et surtout pour ceux d'entre eux dont le quotidien est la ruralité.

Alors que les recettes ont été traitées pour les régions en 2016, que des compensations sont envisagées pour le bloc communal, qu'en sera-t-il des recettes dynamiques pour les Départements ?

Cette question d'actualité pour tous les départements est majeure et d'autant plus pour les départements ruraux.

Les collectivités ciblées par le contrat de "Cahors" découlant de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 ne sont que 319 mais les départements quelles que soient leur taille et leur contrainte sont tous concernés.

Comment le gouvernement envisage-t-il l'équité attendue de nos concitoyens quel que soit leur territoire de vie ?

Notre regard, satisfait de l'exercice 2017, se porte plus que jamais sur 2018 et les années à venir.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Tulle, le 29 Mars 2018

Pascal COSTE